



## Rapport intermédiaire d'UCB relatif aux trois premiers mois de l'exercice 2014 :

### Bon début d'année 2014 pour UCB

- Hausse de 5 % du chiffre d'affaires pour atteindre € 840 millions (+9 % à taux de change constants)
- Chiffre d'affaires combiné pour « CVN » de € 318 millions, soit une hausse de 29 % (+33 % à taux de change constants)
- Bonne croissance sous-jacente des marchés émergents<sup>1</sup> et du Japon
- Collaboration centrée sur l'innovation dans le domaine des maladies auto-immunes
- Perspectives financières confirmées

#### Bruxelles, Belgique – 24 avril 2014 - 7h00 (CEST) – information réglementée :

« UCB a bien démarré en 2014, confirmant la croissance solide de nos produits-clés (Cimzia<sup>®</sup>, Vimpat<sup>®</sup> et Neupro<sup>®</sup>). Nous observons également la poursuite de notre croissance sous-jacente sur les marchés émergents et au Japon », a déclaré Roch Doliveux, CEO d'UCB. « En plus de faire progresser notre riche pipeline en phase finale, nous avons mis en place une nouvelle collaboration de recherche avec Sanofi visant à remplacer certains agents biologiques par de petites molécules et donc à apporter des bénéfices à des millions de personnes souffrant de maladies graves. »

Le chiffre d'affaires total des trois premiers mois 2014 a atteint € 840 millions (+5 %), sous l'effet de la croissance de 29 % des ventes de Cimzia<sup>®</sup>, Vimpat<sup>®</sup> et Neupro<sup>®</sup>, dont le cumul net s'élève à € 318 millions, et a compensé le recul des ventes de Keppra<sup>®</sup> de 2 % à € 167 millions, ainsi que le recul attendu des médicaments contre les allergies au Japon et les effets de change négatifs. Sur les marchés émergents<sup>1</sup> et à taux de change constants, les ventes nettes ont enregistré une progression à deux chiffres. Au Japon, grâce aux produits-clés d'UCB, les ventes nettes ont affiché une croissance solide après ajustement en fonction de la franchise allergie.

€ million	3M 2014	3M 2013	Actual	Constant
<b>Revenue</b>	<b>840</b>	799	5%	9%
<b>Net sales CVN</b>	<b>318</b>	247	29%	33%
<b>Cimzia<sup>®</sup></b>	<b>160</b>	122	31%	36%
<b>Vimpat<sup>®</sup></b>	<b>105</b>	88	19%	23%
<b>Neupro<sup>®</sup></b>	<b>52</b>	36	43%	45%
<b>Keppra<sup>®</sup></b>	<b>167</b>	171	-2%	2%

Perspectives financières confirmées : le chiffre d'affaires de 2014 devrait atteindre entre € 3,5 et 3,6 milliards environ ; l'EBITDA récurrent devrait osciller entre € 740 et 770 millions environ. Le résultat de base par action reflète également un nombre plus élevé d'actions et devrait par conséquent osciller entre € 1,90 et 2,05, sur la base d'une moyenne de 192 millions d'actions en circulation. Au cours du premier trimestre 2014, la conversion complète de l'emprunt convertible a entraîné l'émission de 11 millions de nouvelles actions UCB (sur un total de 192 millions).

Les ventes de Cimzia® (*certolizumab pegol*), indiqué dans le traitement de maladies inflammatoires induites par le facteur TNF, ont continué à progresser. En 2013, l'accès aux médicaments pour les patients s'est élargi aux patients du Japon (avec le partenaire Astellas), souffrant d'arthrite rhumatoïde (AR) ; aux patients des États-Unis souffrant de rhumatisme psoriasique évolutif (PsA) ou de spondylarthrite ankylosante active (SA) et aux patients de l'UE souffrant de rhumatisme psoriasique évolutif (PsA) ou de spondylarthrite axiale active sévère (axSpA).

€ million	3M 2014	3M 2013	Actual	Constant
<b>North America</b>	<b>102</b>	76	33%	39%
<b>Europe</b>	<b>49</b>	36	36%	37%
<b>Japan</b>	<b>3</b>	4	-19%	-7%
<b>Emerging markets<sup>1</sup></b>	<b>1</b>	1	24%	35%
<b>Rest of the World</b>	<b>5</b>	5	8%	17%
<b>Total Cimzia®</b>	<b>160</b>	122	31%	36%

Les ventes de Vimpat® (*lacosamide*), en tant que traitement d'appoint de l'épilepsie, ont poursuivi leur croissance. Aux États-Unis, Vimpat®, en tant que monothérapie chez les épileptiques adultes atteints de crises partielles est en cours d'homologation par l'autorité de régulation. Au Brésil, Vimpat® a été approuvé au début de cette année et devrait pouvoir être administré aux patients au cours du second semestre de 2014.

€ million	3M 2014	3M 2013	Actual	Constant
<b>North America</b>	<b>78</b>	66	17%	22%
<b>Europe</b>	<b>25</b>	20	22%	22%
<b>Emerging markets<sup>1</sup></b>	<b>1</b>	1	49%	64%
<b>Rest of the World</b>	<b>1</b>	1	65%	84%
<b>Total Vimpat®</b>	<b>105</b>	88	19%	23%

Neupro® (*rotigotine*), le patch contre la maladie de Parkinson (MP) et le syndrome des jambes sans repos (SJSR), a vu ses ventes nettes augmenter d'un solide 43 % induit par une commercialisation continue aux États-Unis depuis 2012 et un lancement au Japon en 2013.

€ million	3M 2014	3M 2013	Actual	Constant
<b>North America</b>	<b>14</b>	6	> 100%	> 100%
<b>Europe</b>	<b>32</b>	29	11%	11%
<b>Japan</b>	<b>5</b>	1	> 100%	> 100%
<b>Emerging markets<sup>1</sup></b>	<b>0</b>	0	-2%	9%
<b>Rest of the World</b>	<b>1</b>	0	49%	64%
<b>Total Neupro<sup>®</sup></b>	<b>52</b>	36	43%	45%

Les ventes nettes de l'antiépileptique Keppra<sup>®</sup> (levetiracetam) ont bien résisté à taux de change constants. L'érosion due à l'expiration du droit d'exclusivité a perduré dans les deux régions touchées, avec un faible taux de déclin à un chiffre aux États-Unis et à deux chiffres en Union européenne. Au Japon, dans le cadre d'un partenariat avec Otsuka, les ventes de Keppra<sup>®</sup> affichent une croissance solide.

€ million	3M 2014	3M 2013	Actual	Constant
<b>North America</b>	<b>46</b>	47	-2%	2%
<b>Europe</b>	<b>72</b>	82	-12%	-12%
<b>Japan</b>	<b>21</b>	14	53%	77%
<b>Emerging markets<sup>1</sup></b>	<b>19</b>	18	2%	12%
<b>Rest of the World</b>	<b>9</b>	11	-10%	-2%
<b>Total Keppra<sup>®</sup></b>	<b>167</b>	171	-2%	2%

#### Actualités du pipeline de développement préclinique et clinique :

En janvier, UCB et Biogen Idec ont signé des accords exclusifs octroyant à UCB le droit de développer et de commercialiser les produits de Biogen Idec pour le traitement de la sclérose en plaque et de l'hémophilie dans certains pays de l'Asie du Sud-Est et de la Chine.

Collaboration innovante sur les maladies auto-immunes, dans le but d'identifier de nouveaux traitements à base de petites molécules, permettant de soigner de nombreuses maladies auto-immunes : en mars, UCB et Sanofi ont signé une collaboration scientifique et stratégique de recherche et de développement de petites molécules anti-inflammatoires innovantes pour le traitement potentiel d'un large éventail de maladies auto-immunes, actuellement traitées par des agents biologiques.

En mars, UCB a annoncé la rétrocession à Biotie Therapies Corp. des droits mondiaux sur le *tozadenant* (SYN115) dans le traitement de la maladie de Parkinson. Cette décision d'UCB s'appuie sur l'évaluation du pipeline de développement clinique d'UCB en phases précoce et avancé, ainsi que sur les opportunités précliniques offertes par celui-ci, et ne reflète aucune inquiétude quant à la sécurité ou l'efficacité du *tozadenant*.

**Pour de plus amples informations :**

**Investor Relations**

Antje Witte, Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com

**Corporate Communications**

France Nivelles, Global Communications, UCB  
T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Alexandra Deschner, Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 96 83, alexandra.deschner@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB  
T +32.2.559.9264, laurent.schots@ucb.com

**À propos d'UCB**

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8.700 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,4 milliards en 2013. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

**Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.